



PROTÉGER

PARTIE I/2



8 octobre 2026

Du 3 au 10 décembre, reprenez la main sur l'avenir de la profession

DÉFENDRE NOTRE MODÈLE, NOTRE MÉTIER ET CEUX QUI ASSURENT LA SÉCURITÉ

Le modèle ICNA est un bien précieux qui repose sur un cadre collectif : un niveau de qualification et de responsabilité parmi les plus élevés de la fonction publique, une organisation adaptée aux réalités opérationnelles et un statut garantissant les conditions nécessaires à l'exercice de nos missions de sécurité.

Ce modèle est aujourd'hui fragilisé : mesures d'individualisation, surveillance tous azimuts disproportionnée, désengagement face aux attaques médiatiques et aux risques juridiques etc. Accepter tous ces reculs sous prétexte qu'on ne pourrait « pas dire non » a été une erreur stratégique majeure.

Protéger les ICNA, c'est défendre un socle commun qui permet à chacun d'exercer ses compétences et ses responsabilités avec sérénité. C'est préserver le collectif, garantir la protection sociale et juridique des agents et refuser la mise sous pression permanente et la suspicion généralisée mise en place par la DSNA.

À travers son **Pacte des 20 mesures**, l'UNSA-ICNA propose de **préserver le modèle construit de haute lutte par nos anciens et de renforcer les protections collectives des ICNA** :

MESURE

2

Défendre la **DGAC unie** au sein de la **Fonction Publique d'État**

Le contrôle aérien doit rester une mission régalienne.

Assurer la sécurité des vols ainsi que des populations survolées doit redevenir la priorité absolue de notre administration, alors que la logique de performance et la bureaucratie ont progressivement pris une place excessive ces dernières années.

Le modèle français repose notamment sur une formation multirating débouchant sur un Master, le travail en équipe partout où il est possible, la double qualification tour-approche en co-implantation et la mention d'unité sur toute zone CRNA.

L'UNSA-ICNA refuse toute transformation de la DGAC en établissement public, quel qu'en soit le statut ou le périmètre.



L'UNSA-ICNA revendique : Le maintien d'une DGAC unie au sein de la Fonction Publique d'État, la protection du modèle français et des moyens humains, techniques et financiers cohérents avec les exigences de sécurité et de performance.

MESURE

3

Mettre fin aux dispositifs de flicage disproportionnés

La sécurité ne se résume ni à un tableau Excel, ni à une badgeuse, et encore moins à une empreinte digitale sur une pointeuse.

Pourtant, au cours de la mandature écoulée, la DSNA a franchi un cap inédit dans la mise sous surveillance des contrôleurs. Cette logique de surveillance massive, portée de longue date par notre administration centrale, a trouvé une traduction concrète dans le protocole de 2024.

Pointeuses biométriques, badges sur les positions de contrôle et micros d'ambiance — ces deux derniers dispositifs que la DSNA prévoit toujours en 2027, après les élections, si le statu quo perdure — traduisent une logique de suspicion qui n'a pas sa place dans le management des ICNA.



L'UNSA-ICNA revendique : L'abandon définitif des projets de badge sur position et de micro d'ambiance prévus après les élections ainsi que l'abrogation des dispositifs biométriques de contrôle de présence.

MESURE

6

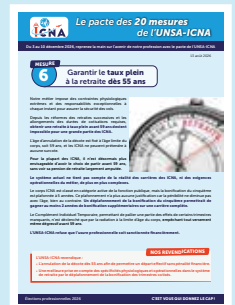
Garantir le taux plein à la retraite dès 55 ans

Notre métier impose des contraintes physiologiques extrêmes et des responsabilités exceptionnelles à chaque instant pour assurer la sécurité des vols.

Pourtant, les réformes successives rendent impossible pour de nombreux agents de bénéficier d'une retraite à taux plein avant 59 ans, alors même que la catégorie active reconnaît les spécificités de notre métier.

Le système actuel ne tient pas compte de la réalité des carrières des ICNA, ni des exigences opérationnelles du métier, de plus en plus complexes.

L'usure professionnelle ne doit pas être financièrement pénalisée. Le dispositif actuel de bonification du cinquième, plafonné à cinq ans, ne permet pas de répondre pleinement à cette réalité, un déplafonnement est nécessaire.



L'UNSA-ICNA revendique : L'annulation de la décote dès 55 ans et une meilleure prise en compte des spécificités physiologiques et opérationnelles du métier, notamment par le déplafonnement de la bonification du cinquième.

Après une mandature marquée par la dérive technocratique, un management délétère et des choix imposés contre l'intérêt des opérationnels, **il est temps de changer résolument de cap.**

Refusons une trajectoire décidée par quelques-uns au détriment du plus grand nombre.

Remettons la sécurité, le collectif et l'expertise opérationnelle au cœur des décisions.

Reprenons la main sur l'avenir de notre profession.

